

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Campagne de vaccination contre la COVID-19 Preuve de vaccination contre la COVID-19 et vaccination hors Québec

Joliette, le 31 mai 2021 – La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer les résidents de la région que depuis le 13 mai, les personnes vaccinées contre la COVID-19 peuvent recevoir une preuve de vaccination électronique (code QR). La population et les employés du réseau de la santé et des services sociaux ayant reçu une ou deux doses de vaccin vont recevoir la preuve par voie électronique. Rappelons qu'une preuve de vaccination en format papier est remise aux personnes ayant été vaccinées. Vous êtes invités à conserver cette preuve de vaccination.

À propos de la preuve vaccinale électronique

Les personnes vaccinées recevront automatiquement une preuve de vaccination électronique après chaque dose de vaccin reçue si les renseignements ci-dessous ont été fournis :

- Une adresse courriel valide ou un numéro de cellulaire valide;
- Un numéro d'assurance-maladie.

Un courriel ou un message texte indiquant que la preuve de vaccination électronique est disponible sera transmis. Les instructions pour la télécharger seront indiquées dans le message. Certaines preuves de vaccination ont déjà été acheminées et les envois se poursuivront au cours des prochaines semaines. Une preuve vaccinale sera transmise pour chaque dose reçue. Ainsi, certaines personnes peuvent avoir reçu une première preuve vaccinale indiquant qu'elles ont reçu une seule dose de vaccin alors qu'elles ont déjà reçu leur deuxième dose. Une nouvelle preuve vaccinale sera émise et celle-ci indiquera les deux doses reçues.

Correction de la preuve électronique

Si l'information est incomplète ou erronée sur la preuve électronique reçue, il est possible de la faire corriger en vous présentant dans le site de vaccination fixe le plus près (Joliette, Repentigny, Terrebonne). Il est requis de fournir la preuve papier reçue afin que les informations puissent être comparées et corrigées selon le besoin. Aucun rendez-vous n'est nécessaire pour faire une correction. À noter que le personnel des sites de vaccination n'est pas en mesure de fournir un code QR si vous ne l'avez pas reçu.

Vaccination contre la COVID-19 reçue à l'extérieur du Québec

Les personnes qui ont reçu leur vaccin à l'extérieur du Québec et qui souhaitent faire inscrire leur vaccination au Registre de vaccination du Québec devront prendre un rendez-vous dans un centre de vaccination en se rendant sur la page [Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID). Pour Lanaudière, le centre de vaccination désigné pour

l'inscription des vaccins contre la COVID-19 administrés à l'extérieur du Québec est le Centre récréatif de Repentigny situé au 740, rue Pontbriand. Il faut présenter une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de vaccination lisible émise dans le pays où les doses ont été administrées. Aucune inscription ne pourra être faite sans cette preuve écrite.

Vaccination sans rendez-vous : 1^{re} dose avec le vaccin Pfizer

Dès le mardi 1^{er} juin, les sites de vaccination de Joliette, de Repentigny et de Terrebonne accueilleront les personnes âgées de 12 ans et plus sans rendez-vous. Nos équipes attendent la population afin d'administrer une première dose avec le vaccin Pfizer aux personnes qui n'ont pas encore été vaccinées. Le nombre de doses est limité. Premier arrivé, premier servi!

Notez qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous pour obtenir le vaccin. Pour ce faire, visitez le [Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID).

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca